

Publié le

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC
Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et du personnel de chantier lors des travaux sur les feux tricolores sur la commune,

Arrête

- Article 1 :** La Ville de Sarreguemines procédera à des travaux sur les feux tricolores du 12 au 14 janvier 2026 aux carrefours suivants :
- Rue Saint Nicolas/rue de la Montagne
 - Rue du Buchholz/rue de la Montagne
 - Rue Clemenceau/rue Geige
 - Rue Foch/rue Oster
 - Rue Houchard/rue Joffre
 - Rue Joffre/rue Clémenceau/rue Foch
 - Rue Oster/rue Thérèse
 - Rue Foch/rue des Ormes
 - Bld des Faïenceries/rue Pasteur
 - Rue de la Cité/pont des Alliés
 - Rue Foch devant la mairie de Neunkirch
 - Rue du Champ de Mars/rue des Tirailleurs
 - Pont de Steinbach
 - Rue du Groupe Scolaire/rue de Foldersviller
 - Rue des Vosges/rue Cremer
 - Rue du Lycée/rue de la Montagne
 - Rue des Etangs/rue de la Montagne
 - Rue de la Paix/rue du Gral De Gaulle
- Article 2 :** Durant cette période, la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h.
- Article 3 :** La Ville de Sarreguemines mettra en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 8 janvier 2026
Pour l'Adjoint au Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée

Nicole BOURESY-DORCKEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.